



Contribution du SER à la réflexion de l'intégration du Bepos dans le label RE2020

Une ambition qui aurait pu être portée par la RE2020 était le développement des bâtiments à énergie positive ou BEPOS. Cependant suite à des arbitrages il a été décidé de ne plus comptabiliser l'électricité renouvelable produite en surplus sur les bâtiments rendant toute prise en compte du BEPOS impossible et de s'orienter plutôt vers une réglementation bas carbone.

Le SER préconise donc de s'inspirer des labels Effinergie BEPOS 2013 et BEPOS 2017 ainsi que de l'expérimentation E+C- comme cela est préconisé dans la note du GT3 « bâtiment qui coopère avec les réseaux », pour trouver un moyen de permettre au nouveau label de valoriser des bâtiments à énergie positive dans le cadre de la RE2020.

Voici donc ci-dessous une première réflexion en terme de méthodologie de prise en compte du Bepos pour compléter les éléments présentés dans la note du GT3.

En terme pratique pour pouvoir être exclue l'électricité exportée sur le réseau est tout de même calculée par le moteur de calcul, donc il semble possible de mettre en place un indicateur qui l'a prenne en compte.

On aurait ainsi la formule reprise des expérimentations précédentes :

Bilan Bepos < Bilan Bepos max

Où :

Bilan Bepos = Cep,nr + Aue ref – Production EnR exportée

Bilan Bepos max = Cep,nr max + Aue ref – Production EnR de référence

Et avec Aue ref les consommations d'électricité spécifiques du bâtiment prise dans un premier temps de manière conventionnelle.

La production EnR de référence étant la production de référence telle que proposées dans les labels Bepos Effinergie sous l'appellation Production PV de référence. En effet le photovoltaïque étant la technologie extrêmement majoritaire pour produire de l'électricité renouvelable in situ, c'est elle qui a été prise pour le calcul de référence. Cela n'empêche en rien les autres technologies de pouvoir répondre aux exigences de l'indicateur bilan Bepos.

Cette production EnR de référence sera assez différente selon la méthodologie E+C- ou BEPOS Effinergie 2013 choisie. Pour l'E+C- cela donnerait une valeur unique de 90 kWh/m².an pour les bureaux et 45 pour les autres bâtiments. Cela correspond aux valeurs de E+C- (40 et 20) multipliées par le coefficient de conversion en énergie primaire de 2,23. On peut également imaginer des valeurs plus poussées de la production EnR de référence en se basant sur la méthode du BEPOS 2013 d'Effinergie qui tient compte de la zone géographique (qui impacte de manière importante l'ensoleillement et la production photovoltaïque) et du nombre d'étage ce qui avec un facteur de 2,23 donnerait pour un logement des valeurs entre 40 et 110 kWh/m².an et pour un bureau ou autre bâtiment tertiaire des valeurs entre 50 et 155 kWh/m².an. Le SER serait plutôt favorable à cette seconde méthodologie dont les performances sont plus adaptables aux différents cas sans trop complexifier le calcul.